Nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) suite à l'élargissement 2004

2004/0202(COD) - 15/09/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter les annexes du règlement 1059/2003/CE pour tenir compte de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le règlement 1059/2003/CE a établi une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (dénommée "NUTS") pour les États membres. En raison de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie à l'Union européenne, le présent règlement proposé établit la nomenclature des unités territoriales pour les statistiques communautaires transmises par ces nouveaux États membres.